



Règlement d'exposition MONDIALE

LIMBRA CAT CLUB et Nederlandse Vereniging van Kattenvrienden

Voici le règlement de l'exposition Mondiale du Limbra Cat Club (LCC) et du Nederlandse Vereniging van Kattenvrienden (NVvK) qui aura lieu les 16 et 17 mars 2024.

Nous vous conseillons de bien lire ce qui suit afin d'éviter les déceptions. En vous inscrivant à notre expo mondiale, vous vous êtes mis d'accord avec le règlement ci-dessous. Vous devrez donc le respecter. Dans le cas contraire, nous pouvons vous refuser l'entrée à notre expo. Vous n'aurez alors pas le droit de réclamer vos frais d'inscription.

Chats de race :

Toutes les variétés et races reconnues sur la liste CAC de la FNK peuvent être inscrites à l'exposition. Elles seront jugées par des juges (inter)nationaux reconnus selon les standards internationaux valables. Le chat de maison peut également être inscrit à l'exposition. Les chats avec une anomalie génétique (par ex. polydactyle) ne sont pas acceptés à nos expos.

Races refusées :

Les Scottish et Highland Folds ne sont pas acceptés à notre expo.

L'inscription :

Les inscriptions se font en ligne, via le formulaire d'inscription sur le site commun de LCC et NVvK. Après l'inscription, l'exposant reçoit une facture à payer soit par banque ou à la caisse le 1^{er} jour de présence à l'exposition. En cas de paiement à la caisse, il y aura une majoration de €5,00 de frais.

Dans la mesure du possible, on tient compte des souhaits des exposants concernant les emplacements, sans aucune garantie. On ne respectera en aucun cas les souhaits de l'exposant qui vient avec sa propre cage et qui veut être à côté d'un exposant qui utilise une cage de l'association. On ne respectera aussi les souhaits des exposants voulant être l'un à côté de l'autre que si ils participent tous les deux les 2 jours.

Le bureau d'inscription fermera dès que le quota des inscriptions est atteint et de toute façon 14 jours avant l'exposition.

Catalogue :

Un catalogue est obligatoire pour chaque exposant à payer en même temps que les inscriptions.

Portées :

Les portées doivent au moins compter 3 chatons et ne sont acceptées que si les chatons sont âgés d'au moins 13 semaines et ne sont pas plus âgés que 17 semaines. Elles doivent avoir un carnet de vaccination en ordre. Les chatons venant de l'étranger doivent être vaccinés contre la rage.

Désinscription de chats inscrits ou changement d'inscription :

Les changements et/ou retraits d'inscription d'un chat peut se faire 14 jours avant l'exposition, à savoir au plus tard le vendredi 1^{er} mars 2024. A cet effet, des frais administratifs de **€7,50** par chat seront pris en compte.

Le retrait d'un chat après le 1^{er} mars 2024 ne vous donne pas droit au remboursement des frais d'inscription.

Les changements d'inscription après le 1^{er} mars 2024 ne sont pas possibles.

Les changements le jour de l'expo ne sont pas possibles. Contrôlez bien votre confirmation.

Les droits d'inscription sont dus lors de l'envoi du formulaire d'inscription !

Si vous n'êtes pas présent à l'expo et si vous n'avez pas payé, vous recevrez une facture pour le montant du.

Changement de classe :

Si, après l'inscription, votre chat a obtenu un CAC, CAP, CACIB, CACIP, CAGCI, CAGPI, CACE ou CAPE, vous êtes prié de le communiquer par écrit et uniquement par mail (pas via Facebook !) au bureau d'inscription, **au plus tard le mardi** après l'obtention. Il faut alors mentionner où, quand, l'association et le juge qui a attribué le titre.

Le jour de l'expo, il n'y aura aucune acceptation de demande de changement de classe !

Si le samedi de l'expo, certains certificats entraînent un changement de classe le dimanche, il faut immédiatement le signaler au secrétariat à la fin de l'expo.

Déterminations :

Les déterminations à l'expo mondiale ne sont pas possibles.

Contrôle vétérinaire :

Le jour de l'expo, une équipe sous l'égide d'un vétérinaire effectue un contrôle de 7.30 à 9.00h.

Tous les animaux qui participent à l'expo sont contrôlés par un (para-)vétérinaire avant d'être admis dans la salle.

Les chats qui sont présents les 2 jours ne sont contrôlés que le 1^{er} jour d'expo.

Attention !!! Le chip est obligatoire à notre expo, il sera contrôlé à l'entrée de la salle.

Après le contrôle vétérinaire, l'exposant reçoit une carte avec un cachet. Celle-ci sera contrôlée à l'entrée de la salle par un collaborateur d'expo.

Typhus :

Chaque chat doit avoir un certificat de vaccination de typhus valable, datant au moins de 2 semaines et au maximum d'1 an pour un vaccin mort et maximum 2 ans pour un vaccin vivant, sauf si on a utilisé un vaccin de plus longue durée. La date de rappel notée par le vétérinaire est obligatoire.

Grippe féline :

Le vaccin doit au moins dater d'un minimum de 2 semaines et d'1 an maximum, sauf si on a utilisé un vaccin de plus longue durée. La date de rappel notée par le vétérinaire est obligatoire.

Chatons :

La 1^{ère} vaccination des chatons est valable. Cette vaccination doit être rappelée endéans les 2 mois. Le rappel de vaccin doit avoir eu lieu au moins 1 semaine avant l'expo. Un vaccin donné à partir de 12 semaines correspond à une vaccination totale et non comme vaccination préventive sauf s'il s'agit d'une substance vivante (affaiblie) qui n'a qu'une durée d'1 an.

Vaccin rage :

Les exposants venant de l'étranger doivent être en possession d'un certificat valable de vaccin contre la rage et les chats doivent avoir un chip.

Les vaccins antirabiques doivent au moins avoir eu lieu 21 jours avant l'expo et sont valables jusqu'à la date mentionnée sur le certificat de vaccination. Ceci est également valable pour les chatons, ce qui veut dire que les chatons venant de l'étranger ne peuvent participer à l'expo qu'à l'âge de 15 semaines.

Surdité :

Les chats blancs doivent être en possession d'un test BAER valable qui certifie que le chat entend parfaitement bien. Ce test BEAR doit être présenté au contrôle vétérinaire.

Directives vétérinaires :

Le contrôle sera sévère. Les chats refusés n'auront pas accès à la salle d'expo. Si un chat d'un exposant présente des symptômes de maladie quelconque, les autres chats de ce même exposant présentent également un danger pour l'entourage. Ces chats probablement malades seront également refusés. Pendant l'expo, si un vétérinaire constate qu'un chat présente des risques de santé, il sera immédiatement exclu du hall d'expo.

Les refus sont les suivants :

- Les papiers de vaccination ne sont pas en ordre.
- Pas de test BEAR pour un chat blanc qui semble bien entendre peut être négociable.
- Des acariens vivants dans les oreilles.
- Une ou plusieurs puces ou des cacas de puces trouvées sur un chat.
- Le chat présente des taches suspectes.
- Le chat a les ganglions lymphatiques gonflés.
- La chatte est visiblement enceinte.
- Les chatons sont sous alimentés.

Nous insistons sur le fait que les chats avec des puces et/ou des cacas de puces ne sont en aucun cas autorisés ! Même pas après les avoir retirés avec un peigne.

Les exposants doivent se soumettre à la décision des vétérinaires. Suite à cette décision, vous n'avez aucun droit de réclamer le remboursement de vos frais d'inscription.

Les cages des chats pendant l'expo :

Les exposants doivent utiliser leurs propres sturdi's ou cages personnelles. On compte 60cm par chat. Il y a possibilité d'avoir plus grand avec un maximum de **60cm**. Chaque 10cm supplémentaire coûte €3,00. Vous êtes priés de donner les dimensions de votre cage lors de l'inscription. S'il s'avère lors de l'expo que votre cage est plus grande que prévu, vous devrez payer un supplément. Si alors il n'y a pas assez de place pour votre cage, vous ne pourrez probablement pas participer à l'expo.

Si un exposant ne souhaite pas participer avec sa propre cage, il peut alors demander une cage du club.

Cage supplémentaire :

Une cage supplémentaire peut être demandée mais ce n'est pas une garantie ; c'est selon la disponibilité et en suivant l'ordre des inscriptions. Une cage supplémentaire coûte €20,00.

Cages :

Les cages mesurent 60cm x 60cm et sont placées par deux sur une planche. Les exposants qui ont reçu deux cages peuvent retirer la séparation qui correspond alors à une cage de 120cm x 60cm. Vous êtes obligés d'apporter des rideaux pour la décoration. A part cela, il faut apporter : un petit bac à litière, deux petits pots pour la nourriture et l'eau et un petit tapis. De la litière gratuite est disponible dans la salle d'expo en quantité limitée.

Les séparations entre les cages peuvent éventuellement être ouvertes mais elles ne peuvent en aucun cas être retirées. Les abus peuvent entraîner la disqualification.

Les dégâts aux cages entraîneront des frais à l'exposant concerné.

Accès participants/accompagnateurs et membres de LCC et NVvK :

Chaque exposant a constamment accès au hall d'expo. Un accompagnateur peut gratuitement l'accompagner. D'autres accompagnateurs éventuels doivent payer une entrée à la caisse des visiteurs. Les membres de LCC et de NVvK peuvent entrer gratuitement à l'expo en tant que visiteurs.

Responsabilité :

Limbra Cat Club et Nederlandse Vereniging van Kattenvrienden et l'organisation de l'expo ne sont en aucun cas responsables de :

- Vol, dégâts et blessures aux ou de personnes, animaux et matériels.
- Maladies ou blessures qui entraînent des frais de médecin chez les chats inscrits, les exposants ou autres personnes présentes.
- Perte, fuite et/ou décès de chats.

Lors de l'envoi et de la signature du formulaire d'inscription, l'exposant déclare qu'il n'a aucun animal atteint de maladie contagieuse dans sa maison/chatterie et qu'il/elle préviendra l'organisation de l'expo si cela devait arriver juste avant la date de l'expo.

L'organisation peut refuser des inscriptions sans devoir se justifier.

Photos et films :

Avant, pendant et après l'expo, il y a possibilités de faire des photos et des films.

Ceci dans le but de faire de la publicité.

Vente d'animaux :

Notre expo n'est pas commerciale. Avant, pendant et après l'expo, il est strictement interdit de vendre des chatons, des chats ou autres animaux ou des les faire passer à un autre propriétaire. Ceci est valable sur tout le territoire de l'expo y compris le parking qui se trouve à proximité de l'expo. Si vous le souhaitez, vous pouvez proposer vos chats à vendre plus tard à votre domicile et sous votre entière responsabilité. La vente des animaux est une activité commerciale, donc vous devez disposer des papiers ad hoc.

Vente d'objets :

La vente d'objets par les exposants est strictement interdite sans l'autorisation de l'organisation de l'expo. Les abus sont pénalisés par une expulsion de l'expo.

Tarifs :

Inscription 1 jour par chat de race (dans cage personnelle)	€30,00
Inscription 2 jours par chat de race (dans cage personnelle)*	€55,00
Inscription par jour par chat de race (dans cage du club)	€32,50
Portée par jour (dans cage personnelle)	€40,00
Portée par jour (dans cage du club)	€45,00
Chat de maison par jour	€27,50
Hors concours par jour	€25,00
Cage supplémentaire par jour	€20,00
Catalogue (obligatoire)**	€5,00
Contribution aux déchets par jour	€2,50
Changements jusqu'au 1 ^{er} mars	€7,50
Entrée visiteurs à partir de 12 ans	€3,50

*Ce tarif n'est valable que pour l'inscription du même chat pour 2 jours.

**Le catalogue est gratuit pour les membres LCC et NVvK s'ils sont présents les 2 jours.